

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	33 (1919)
Heft:	3-4
Artikel:	Sceau de Thiébaud de Neuchâtel (1371)
Autor:	Prinet, Max
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-745579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au moment de la Réforme, Aymon de Gingins était un octogénaire retiré dans son monastère de Bonmont. Il ne paraît avoir fait aucune difficulté quelconque pour admettre le nouveau régime. Aussi les Bernois le prirent-ils sous leur protection. Dans la *Correspondance des Réformateurs*, Herminjard cite une lettre du gouvernement bernois au Conseil de Genève, du 25 novembre 1536, reprochant à ce dernier d'avoir pris des biens du couvent. Les Genevois se disculpèrent de cette accusation. Quelques mois plus tard, au milieu de 1537, Aimon de Gingins mourut, et l'on rapporte — sans que nous en soyons bien sûrs — que par testament, il légua ses biens au gouvernement bernois. Il nous paraît plus probable que les Bernois lui ayant laissé l'usufruit du couvent de Bonmont, en reprisent les biens après sa mort.

Sceau de Thiébaud de Neuchâtel (1371),

par Max Prinet.

La collection de sceaux des Archives nationales, classée et inventoriée par Douët d'Arcq, est divisée en deux grandes sections dont l'une comprend les sceaux français, l'autre, les sceaux étrangers¹. Parmi ces derniers, il en est 65 qui sont indiqués comme suisses, par le classement.

Au nombre des sceaux suisses, Douët d'Arcq a rangé celui d'un certain «Thibaut, seigneur de Neuchâtel». Il en donne la description suivante²:

«Fragment de sceau rond de 27 mm. — Arch. de l'Empire, J 626, № 2.

«Armorial. Une bande, l'écu penché, timbré d'un heaume cimé d'un vol «armorié de la bande des armes et supporté par deux lions.

«[Légende]: . . . IBAVT SIRES DE NEEFCHA . . .

«(Seel Thibaut, sires de Neefchastel).

«Appendu à un hommage au roi de France pour une pension de 500 livres.
— 1371.»

La place que le savant archiviste a donnée à ce sceau, prouve qu'il l'a considéré comme ayant appartenu à un seigneur de Neuchâtel-sur-le-Lac, de ce Neuchâtel qui est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des cantons de la Confédération helvétique.

Or, la liste des seigneurs et comtes de Neuchâtel (en Suisse), qui ont vécu au XIV^e siècle, est bien connue³. Elle ne renferme le nom d'aucun Thibaud. D'autre part, les armoiries des seigneurs de Neuchâtel-sur-le-Lac étaient formées d'un pal chargé de trois chevrons⁴. Le sceau de Thibaud de Neuchâtel porte un écu à la bande.

¹ Le classement est établi d'après la géographie politique moderne.

² № 11587.

³ Voir Grellet, *Les comtes de Neuchâtel*, dans le *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. Ier, p. 104-126, tableaux XVI, XVII, pl. XII.

⁴ *Ibid.*, p. 104-106.

Il a existé, dans une région peu éloignée de la ville suisse de Neuchâtel, d'autres seigneurs de Neuchâtel. Ceux-ci tiraient leur nom d'un château situé sur le territoire de la commune française, appelée aujourd'hui Neuchâtel-Urtière, qui se trouve au département du Doubs, dans l'arrondissement de Montbéliard et le canton de Pont-de-Roide.

Les aînés de la famille franc-comtoise de Neuchâtel ont porté héréditairement le prénom de Thibaud (ou Thiébaud pour employer la variante dialectale propre à l'Est de la France), depuis le XII^e siècle jusqu'au XV^e. En 1371, le seigneur de Neuchâtel en Franche-Comté était Thiébaud VI; il mourut en 1400 après avoir joué un rôle important dans les luttes des barons franc-comtois contre les ducs de Bourgogne. Il avait épousé Marguerite de Bourgogne, fille de Henri, seigneur de Montaigu¹.

Les armoiries de ces Neuchâtel étaient semblables à celles qui figurent sur le sceau que nous étudions; elles portaient une bande. Douët d'Arcq a décrit, dans la partie de son inventaire qui est consacrée aux sceaux français, les sceaux de divers Thiébaud de Neuchâtel. Il les a trouvés apposés à des actes de 1215, 1289, 1301 et 1354². Tous sont armoriés de la bande. Un écu à la bande figure, en 1323, sur le sceau d'un Thiébaud de Neuchâtel, décrit par Demay dans l'inventaire des sceaux de l'Artois³. Deux sceaux de notre Thiébaud VI, tous deux employés en 1383, ont été inventoriés par Demay, parmi les sceaux de la collection Clairambault⁴. Chacun d'eux porte un écu à la bande.

Nous connaissons les émaux de ce blason: le champ est de gueules et la bande est d'argent. C'est ainsi que l'écu a été peint en tête du *Cartulaire de Neuchâtel*⁵, dans le pontifical d'Antoine de Neuchâtel, évêque de Toul⁶, dans l'Armorial des chevaliers de la Toison d'or, conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal⁷, dans l'Armorial du héraut Berry⁸. Il se retrouve, figuré ou décrit, dans bien d'autres recueils d'armoiries⁹. Le bréviaire et le pontifical de l'archevêque de Besançon, Charles de Neuchâtel¹⁰, ont été décorés du blason de Neuchâtel écartelé de celui de Bourgogne-Montaigu. Les premier et quatrième quartiers sont *de gueules à la bande d'argent*; les deuxième et troisième sont *de gueules à l'aigle d'argent*.

¹ P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, p. 347-356. Richard, *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel, au comté de Bourgogne*. Loyer, *Histoire de seigneurie de Neuchâtel-Bourgogne*.

² Nos 3059-3062.

³ No 500.

⁴ Nos 6710, 6711. — Demay n'a pas décrit un sceau de Henri de Neuchâtel, apposé le 14 septembre 1481, qui se trouve dans la même volume (le 81^e) de la collection Clairambault que les deux sceaux de Thiébaud VI (p. 6337, No 28). Il porte aussi l'écu à la bande.

⁵ Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises, ms. 3535.

⁶ Bibl. de Besançon, ms. 157.

⁷ *Ancien Armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au 15^e siècle*, publ par L. Larchey, pl. XXIX.

⁸ Gilles le Bouvier, dit Berry, *Armorial de France*, ... publ. par Vallet de Viriville, Nos 792, 793. Les armes plaines de Neuchâtel et les armes des Neuchâtel de la branche de Montaigu y ont été interverties.

⁹ Ainsi dans tous les armoriaux franc-comtois, anciens et modernes.

¹⁰ Bibl. de Besançon, mss. 69, 115-117.

Il est bien certain que le sceau de 1371, attribué par Douët d'Arcq à un seigneur du Neuchâtel suisse est celui d'un seigneur du Neuchâtel franc-comtois. Il devrait être placé dans la section française de la collection des Archives nationales, à la suite des sceaux que Douët d'Arcq y indique comme ayant appartenu à des seigneurs de Neuchâtel en Franche-Comté.

Gemeindewappen — Armoiries communales.

Noch einmal das Wappen der Stadt Arbon.

Im Interesse des Systems, das sich die Heraldische Gesellschaft bei der Bearbeitung der Gemeinde- und Städtewappen zu Grunde gelegt hat, das hauptsächlich darauf hinzielt, schon bestehende, insbesondere durch ältere Siegel bezeugte Wappenbilder unverändert beizubehalten, muss auf die Mitteilung „Arbon“ auf Seite 45 dieser Zeitschrift 1918 zurückgegriffen und etliches berichtet werden. Insbesondere deshalb, weil anscheinend von Seiten der Behörde bereits Schritte getan wurden, ein neues Wappen zu erstellen. Man darf die Angelegenheit um so weniger stillschweigend übergehen, als es sich bei der Ausschaltung des Althergebrachten nicht nur um eines der interessantesten, sondern zugleich sinnbildlich höchst eindrucksvollen schweizerischen Städtewappens handelt.

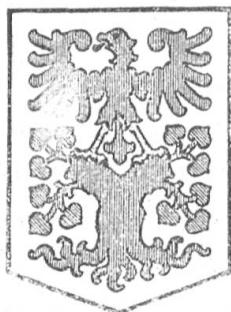


Fig. 99
Das heutige Wappen
von Arbon.



Fig. 100
Grosses Siegel der Stadt
Arbon.



Fig. 101
Kleines Siegel der Stadt
Arbon.

Die Nachricht des Herrn Verfassers, es sei das nebenstehende Wappen von einem Zeichnungslehrer im Stadtarchiv Zürich entdeckt worden, dass es wahrscheinlich aus dem 16. Jahrhundert stamme usw., braucht auf ihre Richtigkeit nicht nachgeprüft zu werden. Es ist vollständig belanglos, ob wirklich ein Maler des 16. Jahrhunderts oder ein Zeichnungslehrer der modernen Schule dieses Bild gefunden, erfunden oder entworfen habe, massgebend für ein Wappen der Stadt Arbon ist nur das alte Siegelbild, weil wir es tatsächlich besitzen, und weil es weit vor dem 16. Jahrhundert erscheint. Wenn es auch zufällig auf Rechtsalter-